



Valorisation du réseau des Musées Départementaux de l'Orne et faisabilité d'un outil de gestion opérationnelle

Intitulé complet : étude sur l'avenir des musées départementaux de l'Orne

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Orne

Année : 2018-2019

Contact : Servanne Desmoulins, chef de la mission patrimoine du Département

Tél : 02 33 81 21 55

Avec en co-traitance : le cabinet AUBYCONSEIL

Budget : 23 345 euros HT (mission 1) puis 16 100 euros HT (mission 2)



Objectif : le Département de l'Orne s'interroge sur le devenir des Musées Départementaux dont il a la charge, et qui connaissent pour beaucoup des problèmes fonciers, du manque d'équipements (en particulier de réserves, d'espaces d'accueil et de pédagogie), des problèmes de gestion, des déficits importants de fréquentation et de ressources. La mission concerne quatre établissements : les Muséales de Tourouvre, le Musée d'Art religieux de Sées, le mémorial de Montormel, et l'Ecomusée du Perche. Deux de ces sites sont gérés par une association délégataire (l'Ecomusée et le Mémorial), un est géré par une intercommunalité (Tourouvre), le dernier est en gestion directe (Sées).

Résultat : la mission, après une analyse approfondie de la situation de chaque établissement, identifie les axes stratégiques de l'engagement futur du Conseil Départemental en faveur de ces sites. Diverses hypothèses sont envisagées, comme la remise à niveau complète des équipements ou, à l'inverse, le désengagement. Le choix s'opère en faveur d'une politique subsidiaire, en partenariat avec les collectivités de proximité (en premier lieu les intercommunalités) pour encourager le rayonnement local des équipements. Le Département maintient ainsi son engagement, mais tend la main à des acteurs locaux.

Cette stratégie, validée globalement, s'incarne immédiatement par la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), en mesure de gérer les sites du territoire du PNR du Perche, incluant deux des quatre musées analysés, mais ouvert à d'autres sites. La mission est prolongée par l'étude de faisabilité (mission 2) de cet EPCC, de ses contours juridiques, des modalités de constitution. Une association de préfiguration est mise en place dès 2019.